

# Agir en toute intégrité

## Code de conduite de Mundipharma

# Contenu

---

## L'intégrité dans tout ce que nous entreprenons

Introduction de notre PDG	3
Comment utiliser ce Code de conduite	3
Valeurs et comportements de Mundipharma.	4
Notre principe directeur d'intégrité	5
Prenons des décisions fondées sur l'intégrité	5
S'exprimer	6

---

## Agir en toute intégrité: pour les patients et les professionnels de santé

Signalement des effets indésirables	7
Prévention des produits contrefaits et du détournement	7
Interaction avec les professionnels de santé	8

---

## Agir en toute intégrité: par l'intermédiaire de nos partenaires commerciaux

Choisir des partenaires commerciaux éthiques	12
Sanctions, embargos et réglementation du commerce	13

---

## Agir en toute intégrité: dans notre monde

Corruption et pots-de-vin	14
Confidentialité des données	15
Durabilité	16
Droits de l'homme	17
Lois en matière d'antitrust et de concurrence	17
Lois sur le délit d'initié et les valeurs mobilières	17

---

## Agir en toute intégrité: pour nos employés

Santé et sécurité	18
Discrimination et harcèlement	18

---

## Agir en toute intégrité: pour notre entreprise

Propriété intellectuelle et informations confidentielles	19
Conflits d'intérêts	20
Utilisation des actifs de l'entreprise.	21
Communication responsable	21
Intégrité financière et fraude	21

---

## Pour en savoir plus



# L'intégrité dans tout ce que nous entreprenons

## Introduction de notre PDG

Chez Mundipharma, nous croyons qu'il faut placer les professionnels de santé et les patients qu'ils servent au cœur de tout ce que nous faisons. Notre engagement à proposer d'excellents résultats avec une grande intégrité s'inscrit dans cette philosophie.

Dans notre travail quotidien, nous sommes tous confrontés à des dilemmes éthiques: des situations où faire ce qui est juste n'est pas clair, des cas où s'exprimer est difficile. Le présent Code de conduite (**Le Code**) est conçu pour aider chacun d'entre nous à s'y retrouver et être sûr de respecter les normes éthiques et juridiques rigoureuses que l'on attend de nous.

---

**Obtenir des résultats avec une grande intégrité protège notre précieuse réputation et nous permet de veiller à demeurer une entreprise à laquelle nous sommes fiers d'appartenir.**

---

Le Code s'applique à tous les employés de Mundipharma, quelle que soit leur ancienneté. Chacun d'entre nous est tenu de lire et de comprendre le Code, de poser des questions lorsque cela est nécessaire, et de se soutenir et de se mettre au défi d'agir avec intégrité à tout moment.

Si vous avez connaissance d'une violation du Code, ou si vous soupçonnez qu'une violation a été commise, je vous demande d'en parler. Cela nous permet de corriger les choses et d'améliorer continuellement nos processus et contrôles. Nous devons cela à nos patients, clients, partenaires commerciaux, au public et à chacun d'entre nous.

Si nous agissons toujours avec intégrité, nous protégeons notre précieuse réputation. De plus, cela nous permet de veiller à demeurer une entreprise à laquelle nous sommes fiers d'appartenir. Où que vous soyez dans le monde et quoi que vous fassiez, je compte sur vous pour y parvenir en tant que One Mundipharma.

**Marc Princen, CEO**



## Comment utiliser ce Code de conduite

Le Code s'applique à chacun d'entre nous - à chaque employé, dirigeant, sous-traitant et travailleur temporaire du réseau mondial Mundipharma (collectivement, les employés). Un code et des principes d'intégrité similaires s'appliqueront à nos partenaires commerciaux, qui sont tenus de partager notre engagement à respecter des normes éthiques et juridiques rigoureuses.

Le respect du Code est une condition de votre emploi ou de votre affectation chez Mundipharma. Toute violation du Code peut donner lieu à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, comme le permettent les lois locales.

Aucun code ne peut couvrir toutes les situations. Les employés sont tenus de suivre les règles spécifiques du Code, ainsi que les principes éthiques sous-jacents, dans leurs décisions et leurs tâches au quotidien. Les employés ne doivent pas supposer qu'une situation est permise simplement parce qu'elle n'est pas spécifiquement interdite par le Code. Si vous avez un doute, veuillez demander des conseils supplémentaires à votre responsable, à votre contact Conformité, aux Ressources humaines ou au Service juridique.

Outre la conformité au Code, nous devons tous:

- Identifier les risques associés à nos responsabilités professionnelles ;
- Nous familiariser avec nos exigences professionnelles, y compris les lois, réglementations, codes industriels et politiques de l'entreprise au niveau local ;
- Consulter les ressources disponibles, notamment la Conformité, le Service juridique, les Ressources humaines ou votre responsable ;
- Nous exprimer lorsque nous avons des questions ou des préoccupations ; et
- Avoir le courage de faire ce qui est juste, même quand (et surtout quand) c'est difficile.

### Remarque importante:

Si la législation locale (notamment les codes industriels en vigueur) est plus stricte que le Code, vous devez suivre les règles locales plus strictes.



### Codes industriels

Le secteur des soins de santé est réglementé par les autorités compétentes de chaque pays. Il est en outre autorégulé par les associations industrielles internationales, régionales et nationales, qui ont élaboré des codes de pratique régissant les relations du secteur avec les professionnels de santé et les organisations de santé, afin de veiller à ce que toutes les interactions soient éthiques et professionnelles et à maintenir la confiance des autorités et des patients.

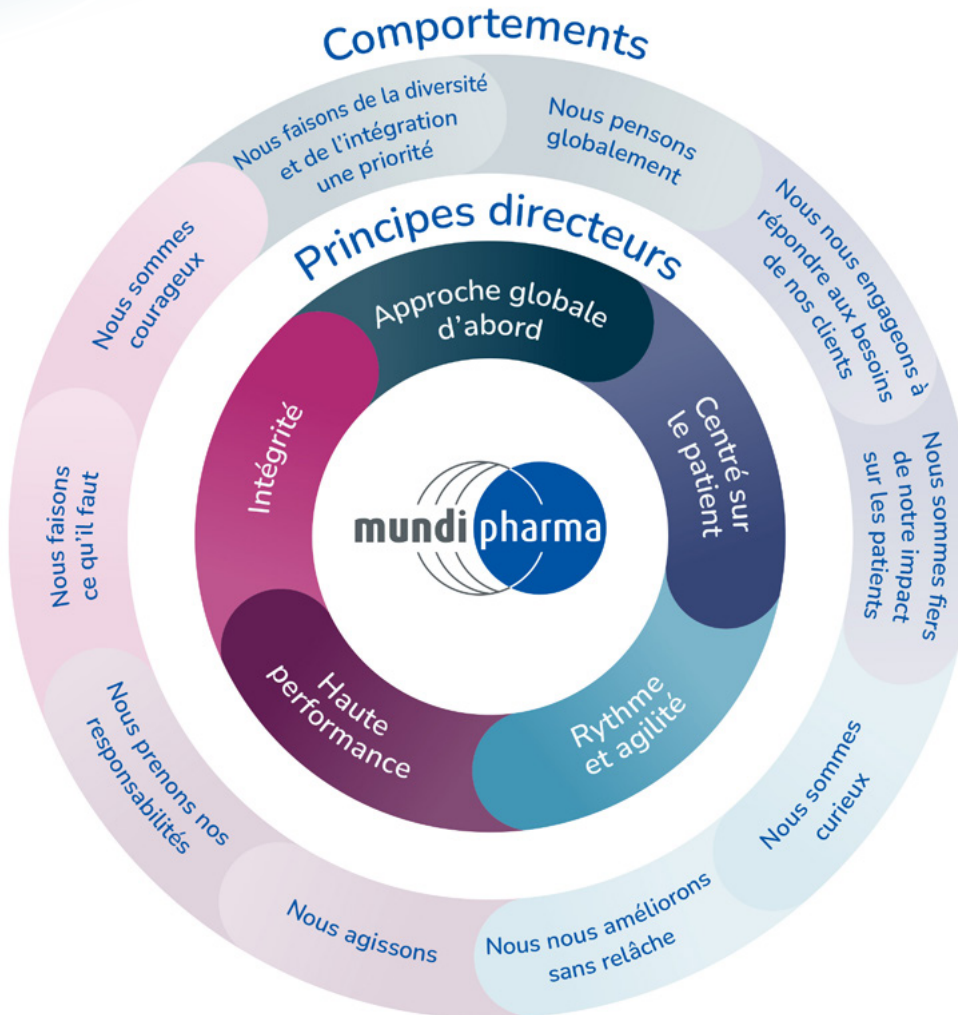
Exemples d'associations sectorielles: l'IFPMA (Fédération internationale des fabricants et associations pharmaceutiques), MedTech Europe, la Conférence asiatique de partenariat des associations pharmaceutiques, le RDPAC (Comité Recherche et Développement chinois de l'association pharmaceutique), le Code de pratique ASMI en Australie et l'ABPI (Association de l'industrie pharmaceutique britannique).

Même lorsque Mundipharma n'est pas membre d'une association industrielle locale, nous choisissons de nous conformer à ses codes de pratique.



## Valeurs et comportements de Mundipharma.

Nous cherchons à atteindre nos objectifs en tant que One Mundipharma et ce faisant, nous devons toujours respecter nos principes directeurs et comportements de référence:



### Notre principe directeur d'intégrité

Agir en toute **intégrité** signifie que nous prenons des décisions qui respectent les normes éthiques et juridiques les plus rigoureuses, et que nous

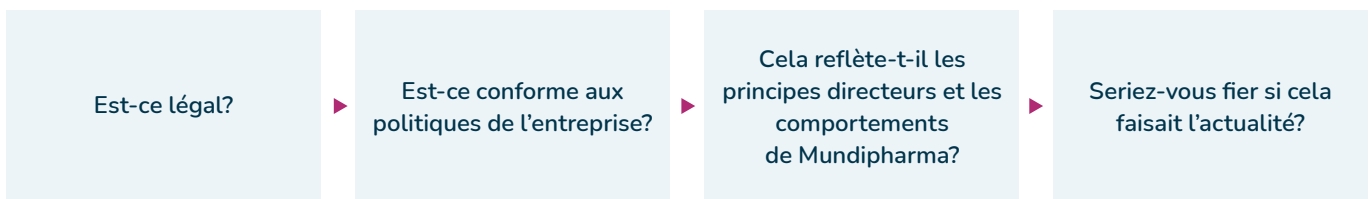
- Sommes honnêtes dans ce que nous disons et ce que nous faisons ;
- Nous nous traitons les uns les autres avec respect, sans considération de titre, d'origine ethnique, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, de religion ou de toute autre caractéristique ;
- Réfléchissons à l'impact de nos décisions sur les patients, les collègues, les clients, les collectivités dans lesquelles nous travaillons et le grand public;
- Réfléchissons à ce que nous éprouverions si nos actes étaient rendus publics ; et
- Avons le courage de nous exprimer si quelque chose ne semble pas correct.

## Prenons des décisions fondées sur l'intégrité

L'identification des domaines à risque et des dilemmes éthiques constitue la première étape dans la prise de décisions professionnelles fondées sur l'intégrité.

La deuxième étape consiste à travailler à un rythme soutenu, mais pas dans la précipitation. En d'autres termes, nous devons prendre le temps de nous arrêter et de réfléchir aux risques et aux conséquences possibles de nos actes, et demander de l'aide si nécessaire, avant de poursuivre.

Une fois que vous avez identifié une situation difficile ou un risque, réfléchissez aux questions ci-dessous pour vous guider dans votre prise de décision:



**Si vous répondez Non, ou si vous avez des doutes, vous avez l'obligation de demander conseil.**

## S'exprimer

Afin d'agir en toute **intégrité**, il est essentiel d'avoir le courage de s'exprimer si quelque chose ne semble pas correct ou est incompatible avec les principes directeurs et les comportements de Mundipharma. En nous exprimant, nous travaillons ensemble en tant que One Mundipharma pour prévenir ou corriger les erreurs, afin de protéger notre réputation et d'être fiers de notre entreprise.

Pour demander de l'aide ou signaler une préoccupation, les employés sont encouragés à parler à un responsable, aux Ressources humaines, au service Conformité ou au service juridique. Les employés peuvent également contacter le **Numéro d'intégrité de Mundipharma**, qui offre la possibilité de signaler les préoccupations de manière anonyme si cela est préférable.

Nous nous engageons à soutenir les employés qui signalent des préoccupations de bonne foi. Nous ne tolérerons aucune forme de représailles ou de persécutions. De tels actes seront considérés comme des violations du Code et pourront entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement (dans la mesure permise par les lois locales).

### Notre numéro d'intégrité

Le **Numéro d'intégrité de Mundipharma** est une plateforme de communication gérée par un prestataire de services externe. Il permet aux employés et aux tiers de signaler des préoccupations de manière confidentielle (et, le cas échéant, de manière anonyme). Un mécanisme confidentiel de suivi et de réponse est également prévu.

Les préoccupations peuvent être signalées dans la langue locale en ligne ou via un numéro gratuit depuis n'importe où dans le monde. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [integrityline.mundipharma.com](https://integrityline.mundipharma.com).

Nous nous engageons pleinement à examiner rapidement et honnêtement toutes les préoccupations qui sont soulevées.

# Agir en toute intégrité: pour les patients et les professionnels de santé

Chez Mundipharma, la sécurité et le bien-être des patients sont au cœur de tout ce que nous faisons. Les patients comptent sur nos produits pour améliorer leur santé et leur qualité de vie, et nous nous engageons à respecter strictement toutes les règles et normes éthiques en vigueur en matière de recherche et développement, de fabrication, de distribution, de promotion et de vente de nos produits.

## Signalement des effets indésirables

Tout employé qui a connaissance d'un effet indésirable, d'un effet secondaire ou de toute autre information de sécurité concernant un produit de Mundipharma doit le signaler à l'équipe de pharmacovigilance dès que possible et au plus tard dans les 24 heures après en avoir eu connaissance. Un employé qui a connaissance d'un défaut de qualité d'un produit doit également le signaler à l'Assurance qualité dès que possible et au plus tard dans les 24 heures après en avoir eu connaissance.

---

**Les patients comptent sur nos produits pour améliorer leur santé et leur qualité de vie, et nous nous engageons à respecter strictement toutes les règles et normes éthiques.**

---

## Prévention des produits contrefaits et du détournement

Nous nous efforçons de prévenir la contrefaçon grâce à des processus stricts, notamment à l'aide de la sérialisation des produits individuels au sein d'un lot et, le cas échéant, la sérialisation des conteneurs intermédiaires. D'autres mesures de sécurité spécialisées sont prises en relation avec les analgésiques opioïdes pour éviter la perte et le détournement dans notre chaîne d'approvisionnement.

### Professionnels de santé



Les Professionnels de santé sont des membres légitimes (inscrits ou sinon certifiés) des professions médicales, dentaires, des pharmaciens ou des infirmières ou toute autre personne qui, au cours de ses activités professionnelles, peut prescrire, conseiller, acheter, délivrer ou administrer un produit.

Dans les politiques de Mundipharma, la définition des professionnels de santé comprend également ceux qui travaillent à l'appui des professionnels de santé dans leur prestation, tels que les administrateurs hospitaliers.

## Interaction avec les professionnels de santé

L'indépendance des professionnels de santé est d'une importance capitale pour veiller à ce que leurs décisions cliniques aillent dans l'intérêt des patients. Les interactions des employés avec les professionnels de santé doivent avoir un objectif légitime et ne doivent pas avoir pour objet ou effet d'influencer indûment ces derniers afin de les amener à conseiller, prescrire, acheter, vendre, délivrer ou administrer des produits Mundipharma. Pour en savoir plus, reportez-vous à la Politique globale sur les interactions avec les professionnels de santé.

### Promotion responsable

L'activité promotionnelle ne peut avoir lieu que pour des indications approuvées, conformes à l'autorisation de mise sur le marché, en utilisant du contenu approuvé par l'entreprise et par des employés dûment formés et autorisés.

---

**Les professionnels de santé doivent se forger leurs propres opinions scientifiques sur la valeur thérapeutique de nos produits et sur la meilleure option pour leurs patients.**

---

Toute activité promotionnelle doit être menée de manière honnête, équitable et transparente. Notre objectif est toujours de veiller à ce que les professionnels de santé se forment leurs propres opinions scientifiques sur la valeur thérapeutique de nos produits et sur la meilleure option pour leurs patients.

## Opiïdes

Les analgésiques opioïdes sont une option importante à disposition des professionnels de la santé pour prendre en charge les douleurs modérées à intenses de manière appropriée. Nonobstant ce besoin médical, Mundipharma reconnaît que l'utilisation de médicaments opioïdes sur ordonnance peut donner lieu à une mauvaise utilisation, à des abus et à des détournements. Nous avons un rôle important à jouer dans l'atténuation de ces risques. Cela comprend la mise en place de contrôles rigoureux pour veiller à une chaîne d'approvisionnement sécurisée, à une formation médicale appropriée pour les professionnels de santé, et à des pratiques commerciales et marketing responsables, ainsi qu'à l'évaluation régulière de ces contrôles pour accroître l'efficacité et l'amélioration continue.

Parmi ces contrôles figurent les exigences selon lesquelles, lors de la promotion ou de la communication sur les produits opioïdes, les employés doivent:

- Fournir uniquement des informations conformes aux autorisations de mise sur le marché approuvées et aux directives nationales et internationales de gestion de la douleur;
- N'utiliser que des documents et messages approuvés par l'entreprise lorsqu'ils parlent des produits ;
- Fournir des informations équilibrées sur les bénéfices et les risques associés à l'utilisation d'opioïdes, y compris le risque de dépendance, d'abus et de détournement ;
- Souligner l'obligation pour les professionnels de santé de surveiller activement l'utilisation par les patients et d'évaluer régulièrement la nécessité clinique d'un traitement continu ; et
- Ne pas promouvoir ou fournir une formation médicale proactive sur les opioïdes puissants pour le traitement de la douleur chronique non cancéreuse, même lorsqu'ils sont indiqués à cet effet.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre charte sur l'utilisation médicale responsable des analgésiques opioïdes dans la prise en charge de la douleur.

## Échantillons

Lorsque les directives locales du pays l'autorisent, des échantillons de produits peuvent être fournis aux professionnels de santé en quantités limitées et pour une durée limitée, afin que les professionnels de santé puissent se familiariser avec nos produits. Les échantillons de produits opioïdes ne sont pas autorisés.

## Informations de l'autorisation de mise sur le marché

Les informations, messages clés et comparaisons inclus dans les supports de Mundipharma doivent être exacts, équilibrés, justes, objectifs, sans ambiguïté, vérifiables et doivent clairement refléter une évaluation actualisée de toutes les données

Les informations d'utilisation hors autorisation de mise sur le marché ne peuvent être fournies que par les Affaires scientifiques et médicales et uniquement lorsqu'elles répondent à une demande scientifique non sollicitée d'un professionnel de santé, ou lors de la présentation des résultats d'un essai ou d'une étude clinique dans un cadre non promotionnel.

## Réunions pédagogiques

Mundipharma peut organiser des réunions pédagogiques lorsqu'il existe un besoin médical, scientifique ou pédagogique légitime, et lorsque l'agenda et les horaires sont axés sur les activités requises pour atteindre les résultats pédagogiques de la réunion.

Mundipharma peut également assurer le financement d'événements tiers organisés par des organisations reconnues et respectées ayant de l'expérience dans l'organisation de réunions scientifiques légitimes, où les éléments pédagogiques sont le principal objectif de l'événement, tel que documenté dans un agenda détaillé. Le financement par l'entreprise des frais de stand, d'espace publicitaire ou d'autres opportunités ou services marketing légitimes, et/ou au parrainage général pour réduire les coûts globaux de la réunion.

---

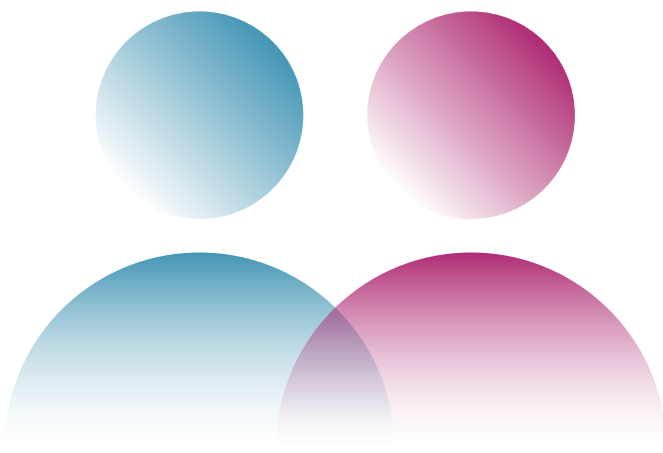
**Nos interactions avec les professionnels de santé doivent avoir un objectif légitime et nous ne devons en aucune manière les influencer indûment.**

---

Mundipharma peut soutenir la participation d'un professionnel de santé à des réunions approuvées en finançant des frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas raisonnables et nécessaires, permettant de participer pleinement au contenu pédagogique de la réunion, lorsque le professionnel de santé a un intérêt médical légitime dans le contenu, et lorsque celui-ci est nouveau et/ou utile pour le professionnel de santé.

## Repas

Des repas peu fréquents et modestes peuvent être fournis aux professionnels de santé qui participent légitimement à une discussion ou à une réunion en présentiel, lorsque le repas est secondaire par rapport à l'objectif principal de cette discussion ou de cet événement et se déroule dans un lieu propice à une discussion professionnelle.



## Cadeaux

Mundipharma interdit tout cadeau, faveur ou autre article de valeur proposé ou donné à des professionnels de santé et à d'autres personnes et ayant pour but ou effet d'influencer la décision de prescrire, conseiller, acheter, délivrer ou administrer des produits de Mundipharma.

Il peut être approprié, dans certaines circonstances énoncées dans les politiques de l'entreprise, de fournir de façon occasionnelle des aides promotionnelles ou des articles d'utilité médicale de valeur modeste aux professionnels de santé dans le but de soutenir l'éducation médicale ou d'améliorer les soins aux patients.

## Engager des professionnels de santé en tant que prestataires de services

Les employés peuvent uniquement engager des professionnels de santé pour la fourniture d'un service pour couvrir un besoin professionnel légitime et documenté et après tous les examens et approbations requis. Mundipharma sélectionnera les professionnels de santé sur la base de leurs compétences et de leur expertise en rapport avec le besoin commercial légitime, et indépendamment des considérations commerciales.

Tous les engagements doivent être transparents et documentés dans un accord écrit. La rémunération ne peut pas dépasser la juste valeur marchande et ne doit être payée que pour le travail réellement effectué et le temps de préparation nécessaire et raisonnable.

## Subventions et dons

Mundipharma est fière de fournir des subventions et des dons sous forme de soutien financier ou de produits pour des activités liées à notre principe directeur **axé sur le patient** afin de fournir de meilleures solutions, plus rapides et plus efficaces, de faire progresser la médecine, les soins de santé et l'éducation, et d'apporter des retombées positives aux collectivités dans lesquelles nous opérons.

---

**Chez Mundipharma, toutes les décisions de subventions et de dons sont prises par un comité centralisé afin de garantir une utilisation honnête et appropriée des fonds et de maintenir l'indépendance vis-à-vis des considérations commerciales.**

---

## Recherche

Mundipharma mène des recherches pour faire progresser la science et la compréhension médicale. Les employés sont tenus de s'assurer que la recherche médicale et clinique a un objectif scientifique clair, est conforme aux lois, réglementations et codes de pratique du secteur en vigueur et est conçue pour garantir la sécurité et le bien-être des patients.



# Agir en toute intégrité: par l'intermédiaire de nos partenaires commerciaux

## Choisir des partenaires commerciaux éthiques

Nous nous appuyons sur des partenaires commerciaux tiers, notamment des distributeurs, des prestataires, des fournisseurs et des consultants, pour un large éventail d'activités professionnelles essentielles à travers le monde et nous apprécions notre relation avec eux. Nous respectons le travail qu'ils font et nous ne demanderons pas à un tiers de faire quelque chose qui viole la loi ou nos normes éthiques.

Nous reconnaissons également que les infractions à la loi ou les manquements éthiques de la part des partenaires commerciaux peuvent entraîner de graves conséquences juridiques, financières et de réputation pour Mundipharma. À ce titre, nous exigeons de nos partenaires commerciaux qu'ils s'engagent à respecter des pratiques et normes commerciales éthiques qui s'alignent sur celles de Mundipharma et qui respectent pleinement les lois, réglementations et codes industriels en vigueur.

---

**Les partenaires commerciaux doivent s'engager à respecter des pratiques et des normes éthiques conformes à notre Code et se conformer pleinement aux lois et codes industriels.**

---

Pour veiller à sélectionner des partenaires commerciaux éthiques, les employés doivent s'assurer que tous les contrôles préalables requis par l'entreprise sont effectués, que les politiques pertinentes sont respectées et qu'un contrat légalement approuvé est signé, avant d'autoriser des services ou de fournir des produits à des tiers.

Une fois qu'un tiers est engagé, les employés doivent rester vigilants et agir rapidement lorsqu'ils ont connaissance ou soupçonnent des comportements qui ne sont pas conformes à nos normes, notamment au présent Code et à nos politiques. Nous encourageons également nos partenaires commerciaux à nous faire part de leurs questions ou préoccupations s'ils estiment que nous ne respectons pas nos engagements tels qu'ils sont énoncés dans le Code.

### Vérification préalable



La vérification préalable est un examen préalable d'un partenaire commercial, de ses opérations commerciales, de sa propriété, de sa réputation, de ses antécédents juridiques et d'autres facteurs qui donnent un aperçu de l'engagement d'une entreprise envers des pratiques commerciales légales et éthiques.

### Partenaires commerciaux



Les partenaires commerciaux sont des parties externes avec lesquelles nous travaillons pour gérer notre activité et fournir notre produit en toute sécurité aux patients. Ils peuvent fournir des biens (tels que des matières premières, des emballages ou des ordinateurs portables) ou des services (par ex.: conseil, marketing ou gestion douanière).

## Sanctions, embargos et réglementation du commerce

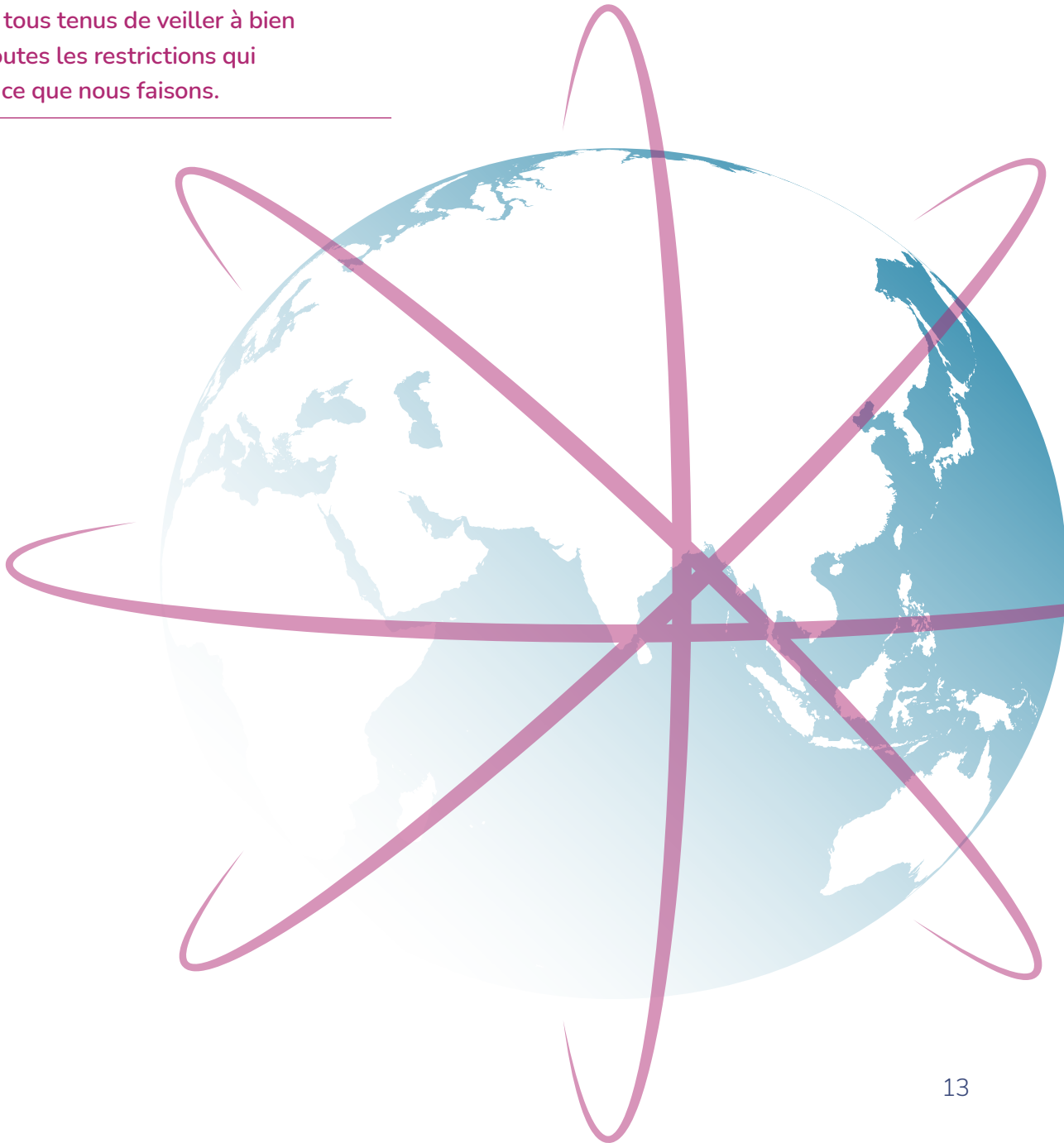
Les sanctions, embargos et la réglementation du commerce font partie des efforts diplomatiques des pays ou organisations régionales comme les Nations Unies à l'encontre des États, organisations ou individus pour protéger les intérêts de sécurité nationale, le droit international et se défendre contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Ces lois peuvent régir l'importation, l'exportation ou le transfert de certains produits et informations vers des pays, gouvernements, fonctionnaires, entités et individus.

---

**Nous sommes tous tenus de veiller à bien comprendre toutes les restrictions qui s'appliquent à ce que nous faisons.**

---

Les employés sont tenus de s'assurer d'une bonne compréhension de toutes les restrictions applicables aux activités menées pour Mundipharma, de veiller à ce que les tiers et les personnes associées fassent l'objet des contrôles requis en matière de sanctions, et de signaler tout changement connu ou présumé de propriété de nos partenaires commerciaux qui pourrait entraîner des sanctions.



# Agir en toute intégrité: dans notre monde

## Corruption et pots-de-vin

Mundipharma ne tolère pas le fait de proposer ou de recevoir un pot-de-vin ou un avantage indu dans les pays où nous exerçons nos activités. Les paiements de facilitation sont des paiements effectués pour inciter les fonctionnaires à exécuter ou accélérer des tâches ordinaires qu'ils sont autrement tenus d'exécuter. Ils sont illégaux et interdits par les politiques de l'entreprise.

Les infractions aux lois anti-corruption peuvent être préjudiciables au bien-être des patients et peuvent entraîner des sanctions pénales et une atteinte à la réputation tant des entreprises que des particuliers. Des exigences particulièrement strictes s'appliquent aux fonctionnaires, qui peuvent être des professionnels de santé employés dans des établissements publics, des agents des douanes, des autorités réglementaires, des inspecteurs représentant des organismes publics et des agents des impôts, entre autres.

Pour protéger les patients, notre entreprise et nos employés contre ces conséquences, les employés doivent:

- Se conformer à toutes les lois, réglementations et codes industriels pertinents ;
- Ne pas proposer, donner ou recevoir un paiement ou un avantage qui est, véritablement ou en apparence, destiné à influencer indûment une autre personne ou à obtenir un avantage commercial;
- Ne pas effectuer de paiements de facilitation, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, à un fonctionnaire;
- Se conformer aux exigences de vérification préalable de l'entreprise à l'égard des tiers et prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les tiers ne se livrent pas à des actes de corruption en notre nom ou en lien avec les services qu'ils effectuent pour nous ; et
- Tenir des registres précis de toutes les transactions, objectifs commerciaux et autorisations obtenues.

Tout employé qui observe ou soupçonne qu'un acte de corruption a eu lieu, a lieu ou est susceptible d'avoir eu lieu, doit immédiatement en informer son responsable, le service Conformité, ou le signaler en utilisant le **Numéro d'intégrité**.

## Corruption et pots-de-vin

La corruption désigne toute offre, promesse, octroi ou réception d'un avantage financier ou autre en rapport avec l'«exercice abusif» d'une position de confiance, ou pour un avantage qui devrait être obtenu de manière impartiale.

Les pots-de-vin peuvent prendre de nombreuses formes différentes, parmi lesquelles: des paiements en espèces, des virements bancaires, des cadeaux, des dons, des remises, des faveurs personnelles ou des conditions contractuelles préférentielles. Ils peuvent être donnés directement à un bénéficiaire visé ou indirectement, par exemple, à un membre de sa famille, à une œuvre caritative privilégiée ou pour servir les intérêts commerciaux du bénéficiaire visé.

Lorsqu'il s'agit de nos relations avec les professionnels de santé, il est essentiel de comprendre l'éventail des avantages qui peuvent constituer un pot-de-vin. Ces avantages comprennent par exemple les voyages, cadeaux, divertissements, repas extravagants, opportunités d'emploi pour un membre de la famille, engagements et honoraires superflus ou excessifs de conseil, subventions ou dons et offres d'emploi.



## Confidentialité des données

Nous respectons et protégeons les données personnelles de toutes les personnes, y compris celles de nos employés, clients, patients et partenaires commerciaux; et nous attendons des personnes avec qui nous travaillons qu'elles respectent les mêmes normes rigoureuses.

Les employés sont tenus de recueillir, traiter, sécuriser et transférer les données personnelles conformément aux lois en vigueur, aux politiques internes, aux principes de protection des données et à notre principe directeur d'intégrité. Toute violation avérée ou suspectée des données personnelles doit être immédiatement signalée au Service juridique.



## Principes de protection des données:

**Limitation de la finalité:** S'assurer qu'il existe un besoin professionnel légitime d'utiliser des données personnelles. Utiliser la quantité minimale de données personnelles nécessaires pour la tâche visée. Avant d'utiliser des données personnelles à de nouvelles fins, vérifiez si cela est autorisé.

**Honnêteté et transparence:** Informer les personnes en leur disant comment et pourquoi nous utilisons leurs données personnelles, avec qui elles sont partagées et comment elles sont protégées.

**Exactitude et qualité:** S'assurer que les dossiers contenant des données personnelles sont exacts et tenus à jour, et que nous n'utilisons que des données de qualité obtenues à partir de sources légitimes.



**Sécurité, intégrité et confidentialité :** S'assurer que des mesures de protection appropriées sont en place pour protéger les données personnelles et les droits des personnes. Ne partager des données personnelles qu'avec ceux qui ont besoin de les connaître et qui sont soumis à une obligation de confidentialité.

**Limitation en matière de conservation:** Conserver les données personnelles en toute sécurité et pour une durée n'excédant pas celle nécessaire pour la tâche visée conformément aux politiques de conservation des données et aux mentions légales concernant la conservation des documents.

**Responsabilité:** Mettre en œuvre la protection des données à dessein et par défaut. Nous sommes tous responsables de la collecte et de l'utilisation appropriées des données personnelles.

## Durabilité

Nous nous engageons à contribuer à notre niveau à la protection du monde qui nous entoure. Nous cherchons à identifier, comprendre et gérer les effets de nos choix et activités sur les personnes, l'entreprise et l'environnement. Les efforts de chaque employé sont nécessaires pour adopter, développer et améliorer des initiatives durables dans notre travail quotidien.

Les employés sont également encouragés à faire des suggestions sur la manière dont nous pouvons améliorer ou augmenter les initiatives durables dans le cadre de notre propre travail ou à la sélection de nos partenaires commerciaux et à remettre en question toute action qui pourrait avoir un impact négatif.

## Droits de l'homme

Nous respectons la dignité et les droits de l'homme de toutes les personnes et reconnaissons le rôle important que les entreprises jouent dans la société pour prévenir et mettre fin aux atteintes aux droits de l'homme, telles que le travail forcé, le trafic d'êtres humains et le travail des enfants.

Nous approuvons et nous nous engageons à respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme, notamment les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et la Convention sur l'âge minimum, et attendons de nos partenaires commerciaux tiers, y compris les distributeurs, prestataires et fournisseurs, qu'ils fassent de même.

Les employés et les tiers sont priés de rester vigilants et de signaler tout signe de préoccupation en matière de droits de l'homme dans nos activités ou avec des partenaires commerciaux tiers.

## Lois en matière d'antitrust et de concurrence

L'objectif des lois en matière d'antitrust et de concurrence est de protéger les consommateurs et de promouvoir une concurrence libre et loyale dans l'intérêt du public. Nous nous engageons à pratiquer une concurrence de façon légale et loyale, en recherchant des avantages concurrentiels basés sur le prix, la qualité et l'efficacité de nos produits et de nos prestations de services.

Les employés sont tenus de respecter cet engagement et ne doivent pas se livrer à des pratiques anticoncurrentielles, notamment par le maintien des prix de revente, les prix d'éviction, la fixation des prix, le truquage de marché ou tout autre comportement qui enfreint les lois en vigueur.

---

**Lors des appels d'offres, nous devons strictement suivre les procédures établies par l'entité adjudicatrice et respecter les normes éthiques et juridiques.**

---

Lorsqu'ils soumissionnent à des appels d'offres, les employés doivent strictement suivre les procédures établies par l'entité adjudicatrice et doivent respecter les normes éthiques et juridiques lorsqu'ils collectent ou divulguent des informations sensibles d'un point de vue commercial.

## Lois sur le délit d'initié et les valeurs mobilières

Des sanctions juridiques sévères s'appliquent lorsque des personnes achètent ou vendent des titres d'une entreprise (par ex.: actions, obligations ou options) en violation des lois sur le délit d'initié. Bien que Mundipharma soit une entreprise privée, il peut arriver que les employés soient en contact avec des informations privilégiées relatives à des entreprises avec lesquelles Mundipharma a ou envisage d'établir une relation commerciale.

Les employés qui détiennent des informations privilégiées non publiques ne peuvent pas acheter ou vendre des titres d'une entreprise sur lesquels portent ces informations et ne doivent pas divulguer ces informations, sauf si cela est strictement et légitimement nécessaire pour mener les activités de l'entreprise.

### Informations privilégiées



Les informations privilégiées sont des informations importantes, non publiques, relatives à une entreprise dont une personne prend connaissance dans le cadre de ses fonctions ou autrement. Même lorsque les employés obtiennent ces informations de manière informelle, par exemple, par l'intermédiaire d'un ami ou d'un contact, il est toujours interdit de s'en servir.

# Agir en toute intégrité: pour nos employés

## Santé et sécurité

Chez Mundipharma, nous nous engageons à fournir un lieu de travail sûr pour tous les employés et les visiteurs.

Qu'ils travaillent dans un bureau, à la maison, sur un site de fabrication, en voyage ou lors de réunions hors site, les employés doivent privilégier des pratiques de travail sûres et saines.

Toute condition ou comportement dangereux ou tout incident de sécurité doit être rapidement signalé par les canaux requis. En cas de doute, adressez-vous aux ressources humaines ou à votre supérieur hiérarchique.

## Diversité et inclusion

Chez Mundipharma, nous faisons de la diversité et de l'inclusion une priorité. Nous célébrons le large éventail de parcours, d'expériences et de cultures représentés par nos employés. Nous croyons fermement que le fait de permettre aux employés de partager leurs différents points de vue, réflexions et talents assurera un meilleur environnement de travail et permettra d'innover et de développer la créativité pour les patients, les prestataires de soins de santé et nos clients.

---

**Partager des points de vue, des réflexions et des talents différents permettra d'obtenir davantage d'innovation et de créativité.**

---

Tous les employés doivent contribuer à créer un environnement inclusif et être respectueux des caractéristiques uniques de chacun.

## Discrimination et harcèlement

Mundipharma s'engage à garantir l'égalité d'emploi aux employés et aux candidats. Nous ne tolérerons aucune discrimination fondée sur l'âge, le handicap, le mariage ou l'union civile, la grossesse, l'origine ethnique, la nationalité, la couleur, la religion ou la croyance, l'identité sexuelle, l'expression ou la réaffectation du genre, l'orientation sexuelle, les informations génétiques, les problèmes de santé, le niveau de formation ou toute autre caractéristique protégée par la loi ou la réglementation locale.

Les responsables et les dirigeants sont tenus d'appliquer les pratiques d'emploi de manière équitable et objective, notamment s'agissant des décisions relatives au recrutement, à la promotion, à la récompense, aux conditions de travail et à la performance.

Nous ne tolérons pas non plus le harcèlement, l'intimidation ou tout autre comportement non professionnel, que ce soit par le biais de communications écrites, d'images (par exemple: des photos à caractère sexuel ou des photos embarrassantes de collègues), d'e-mails, de communications par téléphone, etc.

Les employés ne doivent pas se livrer à de tels comportements, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de diffuser des rumeurs, insulter, ridiculiser ou rabaisser les autres, abuser de leur pouvoir ou de leur position, faire des avances sexuelles non souhaitées, proférer des menaces sur la sécurité de l'emploi ou bloquer intentionnellement des possibilités de promotion ou de formation.

# Agir en toute intégrité: pour notre entreprise

## Propriété intellectuelle et informations confidentielles

En plus de nos employés, la propriété intellectuelle et les informations confidentielles font partie des actifs les plus importants de notre entreprise.

Les employés doivent aider Mundipharma à s'assurer que les actifs de propriété intellectuelle sont protégés, sécurisés et défendus; et doivent éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autres entreprises. Si un employé a connaissance d'une utilisation non autorisée de notre propriété intellectuelle, cela doit être signalé au Service juridique.

---

**Les informations confidentielles doivent être limitées aux personnes ayant un besoin légitime de savoir, et ne doivent être divulguées qu'une fois qu'un accord de confidentialité est en place.**

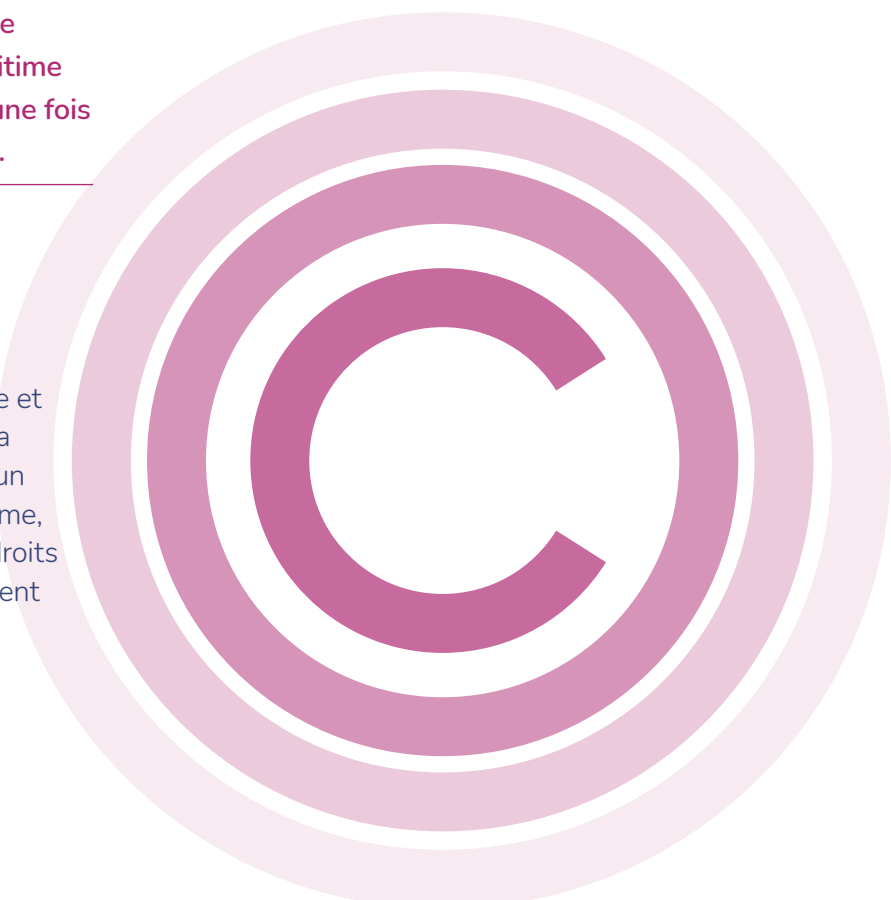
---

Dans le cadre de leur emploi, de nombreux employés seront exposés à des informations confidentielles. Il est essentiel que ces informations soient limitées à ceux qui ont un besoin professionnel légitime de les connaître et qu'elles ne soient divulguées que lorsque cela est nécessaire et, le cas échéant, une fois qu'un accord de confidentialité est en place. De même, les employés doivent éviter d'enfreindre les droits de confidentialité d'autres entreprises et doivent signaler toute utilisation ou divulgation non autorisée au Service juridique.

### Propriété intellectuelle



La propriété intellectuelle désigne la propriété des idées, des conceptions et des marques. Il comprend les droits d'auteur, les brevets, les marques commerciales, les droits de conception et les secrets commerciaux.



## Conflits d'intérêts

Nous avons tous la responsabilité de prendre des décisions qui servent les intérêts de Mundipharma, des professionnels de santé et des patients que nous servons. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque les intérêts personnels, sociaux, financiers ou politiques d'un employé pourraient influencer indûment des décisions ou des comportements au détriment de Mundipharma, de nos clients ou de nos patients. Des conflits peuvent également survenir lorsque la position d'un employé au sein de Mundipharma est utilisée à des fins personnelles.

---

**Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels, sociaux, financiers ou politiques d'un employé peuvent influencer de manière inappropriée ses décisions.**

---

Même l'apparence d'un conflit comporte le risque de porter atteinte à la réputation et d'entraîner des problèmes juridiques pour notre entreprise et les employés impliqués. Chez Mundipharma, nous avons des contrôles internes stricts à cet effet. Les employés sont tenus de:

- Divulguer et documenter les conflits d'intérêts réels et potentiels ;
- Travailler avec leur responsable pour résoudre tout conflit avant de prendre toute autre mesure ou décision; et
- S'abstenir d'accepter ou d'offrir des cadeaux ou avantages qui visent à, ou ont pour effet de compromettre une décision ou une action objective.

### Conflits d'intérêts



Les conflits d'intérêts créent la possibilité pour une personne d'agir d'une manière qui place ses intérêts personnels au-dessus des intérêts de Mundipharma ou qui compromet sa prise de décision objective.

Parmi les exemples de conflits d'intérêts, citons entre autres:

- Un employé ou le proche parent d'un employé possédant ou ayant un intérêt financier significatif chez un concurrent ;
- Un employé ou le proche parent d'un employé possédant ou ayant un intérêt financier significatif chez un fournisseur et dans cette situation, l'employé de Mundipharma peut influencer la décision de travailler avec cette entreprise et/ou les conditions commerciales avec cette entreprise ;
- Le parent proche d'un employé qui est un des principaux décideurs dans un organisme public ou gouvernemental susceptible d'influencer des politiques ou des décisions qui ont un impact sur Mundipharma ; et
- Un employé ayant une relation familiale ou autre relation proche avec un autre employé qui peut l'amener à influencer les conditions d'emploi de cet employé.

## Utilisation des actifs de l'entreprise.

Les actifs de l'entreprise comprennent l'équipement informatique (matériel informatique), les applications informatiques (logiciels), les voitures, les machines, les fournitures et le stock. Ces ressources sont essentielles à notre travail quotidien et doivent être utilisées avec précaution, professionnalisme et pour l'usage auxquels ils sont destinés.

Les employés sont tenus de suivre les politiques et procédures de sécurité informatique, pour garantir la protection de nos systèmes et des informations confidentielles. Les systèmes d'information ne doivent pas être utilisés à des fins illégales ou frauduleuses, ni pour accéder ou distribuer des documents diffamatoires, abusifs, discriminatoires, pornographiques ou susceptibles d'offenser.

---

**Le respect des politiques et procédures de sécurité informatique permet de s'assurer que nos systèmes et informations confidentielles sont protégés.**

---

Les ressources et actifs de l'Entreprise, y compris toutes les données et informations qui leur sont associées, peuvent être surveillés ou consultés pour détecter et enquêter sur un accès ou une utilisation non autorisés, sur le respect du Code ou à d'autres fins professionnelles légitimes, conformément aux lois locales.

## Communication responsable

La manière dont nous communiquons des informations a d'importantes conséquences juridiques et sur la réputation de notre entreprise; et seules les personnes autorisées peuvent faire des commentaires au nom de Mundipharma.

Les employés doivent toujours s'assurer, lorsqu'ils communiquent avec d'autres personnes, qu'ils le font conformément à nos valeurs d'intégrité et qu'ils font ce qui est juste, en gardant à l'esprit que la communication peut être transmise à des destinataires qui ne sont pas censés la recevoir, rendue publique ou utilisée dans le cadre d'une investigation.

Les réseaux sociaux désignent tout site web ou application qui permet aux personnes de créer et de partager des commentaires ou de faire du réseautage social. Nous utilisons les réseaux sociaux pour sensibiliser, engager le dialogue avec nos publics cibles et augmenter le trafic vers nos sites web. Les employés sont tenus d'utiliser les réseaux sociaux de manière responsable et conformément aux lois, réglementations, codes industriels et politiques de l'entreprise en vigueur.

## Intégrité financière et fraude

Les parties prenantes internes et externes comptent sur nous pour que nous communiquions des informations financières exactes, exhaustives et dans les délais impartis. Les employés doivent s'assurer que les données sont enregistrées avec exactitude, sans modification et qu'aucun document d'entreprise n'est falsifié, erroné ou trompeur par l'omission de faits importants.

Aucun acte de vol ou de fraude ne sera toléré. Les employés sont tenus d'examiner et d'approuver tous les paiements ou utilisations des fonds de l'entreprise conformément aux politiques de l'entreprise, d'utiliser uniquement les sommes accordées à des fins approuvées et de respecter toutes les politiques applicables en matière de finances et d'achats.

# Pour en savoir plus

Pour obtenir des informations plus détaillées, veuillez consulter les politiques ou procédures disponibles sur Mundiconnect ou au sein de votre organisation.

Si vous avez des questions concernant le Code, veuillez consulter les fonctions suivantes:

---

## Conformité:

- ▶ Le Code
- ▶ Interactions avec les professionnels de santé
- ▶ Partenaires commerciaux tiers
- ▶ Corruption et pots-de-vin
- ▶ Conflits d'intérêts

---

## Service juridique:

- ▶ Confidentialité des données (y compris pour signaler les violations de données)
- ▶ Concurrence loyale
- ▶ Propriété intellectuelle et informations confidentielles
- ▶ Délit d'initié
- ▶ Sanctions commerciales et contrôles des exportations

---

## Affaires scientifiques et médicales:

- ▶ Approbation des supports et des messages promotionnels
- ▶ Formation médicale
- ▶ Gestion des demandes non sollicitées d'informations d'utilisation hors autorisation de mise sur le marché
- ▶ Recherche et développement, y compris les essais cliniques initiés par un investigateur

---

## Pharmacovigilance:

- ▶ Sécurité du produit (y compris le signalement des effets indésirables)

Les employés sont également invités à utiliser le **Numéro d'intégrité de Mundipharma** (Integrityline. mundipharma.com) pour toute question ou préoccupation. Il est toujours disponible et accessible via **Internet** ou par téléphone, dans plus de 100 langues. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section Exprimez-vous du Code.

---

## Qualité:

- ▶ Qualité du produit (y compris le signalement des préoccupations relatives à la qualité et autres informations de sécurité)

---

## Communication:

- ▶ Communication responsable
- ▶ Recommandations sur les réseaux sociaux

---

## RH:

- ▶ Santé et sécurité
- ▶ Diversité et inclusion
- ▶ Discrimination et harcèlement

---

## Finances:

- ▶ Intégrité financière
- ▶ Fraude

---

## Informatique

- ▶ Utilisation des équipements informatiques (matériel informatique) et des applications (logiciels) de l'entreprise
- ▶ Signalement des violations potentielles de la sécurité informatique

---

## Achats

- ▶ Partenaires commerciaux tiers